

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 7 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 28 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 17
Votants 25

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, GIOT Stéphane, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger, JEANNEAU Luc, DUFEIL Christophe, BOSSARD Nelly, ARRIBARD Martine, BLANDIN Béatrice, D'ABOVILLE Rosine, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, LEDO Audrey.

Étaient absents excusés : BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à JEANNEAU Luc / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / DEHEGER Vianney donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine / PRESCHOUX Léon donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / LEMARCHANDEL Franck

Était absente : DUFRAIGNE-CIOLUS Cécile

Secrétaire de séance : M. Roger QUENOUILLE à qui il est adjoint un auxiliaire.

4. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de la délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour les marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 214 000 euros HT - délibération n° 290520-7

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 290520-7 pour les marchés inférieurs à 214 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans les tableaux ci-dessous :

| Désignation | Entreprise | Montant du marché € HT / € TTC | Avis |
|--|--------------------------------|-----------------------------------|---------------|
| Empierrement chemin la Touche aux Aubrys | CCBR | 1 052.56 € TTC | Offre retenue |
| Entretien haies bocagère au printemps | Ent Courtais | 2 810 / 3 372 | Offre retenue |
| Achat bois pour jardinières | Bois Expo + Bretagne Matériaux | 1 968.44 / 2 362.13 | Offre retenue |
| Déplacement mâts éclairage rue du Champ de Foire (extension cimetièrè) | SDE 35 | 3 774.30 / 4529.16 | Offre retenue |
| Entretien terrain foot | TSE | 5 720 / 6 864 | Offre retenue |
| Fertilisation terrain foot | TSE | 1 350 / 1 620 | Offre retenue |
| Maintenance tondeuse Toro | MPS Evran | 3 040.78 / 3 648.94 | Offre retenue |
| Recherche fuite maison de l'enfance | Ent OdeGam | 1 137.45 / 1 364.94 | Offre retenue |
| Fourniture plantes pour jardinières | Jardin Beausoleil | 1 621.07 / 1 794.88 | Offre retenue |
| Fourniture plantes pour giratoire Place Tanouarn | Jardin Beausoleil | 2 000.05 / 2 200.06 | Offre retenue |
| Etude pour nouveaux compteurs électriques pour aire camping-cars, Musée et borne canal | Enedis | 1 382.40 / 1 658.88 | Offre retenue |
| Réparation conduite EU rue du Moulin à l'Abbesse | SAUR (budget assainissement) | 11 524 / 13 802.8 | Offre retenue |
| Convention pour le contrôle des moyens de défense contre l'incendie (50 points de contrôles dont 2 puisards et 48 bornes incendie) | SAUR | 2850 / 3 420 € (pour 3 ans) | Offre retenue |
| Création extraction VMC Espace jeunesse | Froid Concept | 2 961 / 3 553.20 | Offre retenue |

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZE

Le secrétaire de séance, Roger QUENOUILLE

